

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Frédéric MARASCIA est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Régime indemnitaire - Mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Le conseil décide : - D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, use l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités définies dans la présente délibération et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement de l'IFSE interviendra à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement du CIA interviendra à compter de juin 2025 ;	David MARTI
	- De maintenir les montants individuels des régimes indemnitaires perçus par les agents qui percevaient un régime indemnitaire supérieur au montant d'IFSE mentionné pour les agents en poste dans la collectivité avant le 1^{er} janvier 2022 ; - D'imputer les dépenses afférentes sur le budget correspondant ; - D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes. Adopté : OUI	

	Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)	
	Observations : Adoption à l'unanimité.	

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	Télétravail - Liste des activités éligibles Le conseil décide : - D'approuver le règlement et guide du télétravail modifié, complété : • De la liste des activités éligibles au télétravail, • Des modalités de formations aux équipements, outils nécessaires au télétravail • Des modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail ainsi que la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité - Ledit règlement/guide complété est annexé à la présente. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Marché de transports scolaires pour certaines communes. Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commande et mutualisation de ressources Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM, Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Roger BURTIN

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget annexe eau potable - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative de budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget assainissement - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal Le conseil décide : - D'approuver le Budget primitif 2022 pour le budget principal pour un montant de 111 468 919 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe eau pour un montant de 23 679 862 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 14 233 850 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 137 265 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transports pour un montant de 5 715 725 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 894 162 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 13 269 090 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	Taxe foncière sur les propriétés bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.25% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	Taxe foncière sur les propriétés non bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.85% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13	Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14	Création et mise à jour des AP/CP Le conseil décide : - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Îlot Jaurès pour un montant de 1 200 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Montceau, le Plessis pour un montant de 1 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Requalification, secteur Foch Verdun pour un montant de 2 825 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Travaux eaux pluviales urbaines pour un montant de 11 899 649 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement quai de transfert pour un montant de 2 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement aménagements de proximité de voirie pour un montant de 1 250 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement travaux sur les réseaux eaux usées pour un montant de 27 533 481 € ; - De créer l'autorisation de Programme / Crédits de	Daniel MEUNIER

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Frédéric MARASCIA est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Régime indemnitaire - Mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Le conseil décide : - D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, use l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités définies dans la présente délibération et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement de l'IFSE interviendra à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement du CIA interviendra à compter de juin 2025 ;	David MARTI
	- De maintenir les montants individuels des régimes indemnitaires perçus par les agents qui percevaient un régime indemnitaire supérieur au montant d'IFSE mentionné pour les agents en poste dans la collectivité avant le 1^{er} janvier 2022 ; - D'imputer les dépenses afférentes sur le budget correspondant ; - D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes. Adopté : OUI	

	Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)	
	Observations : Adoption à l'unanimité.	

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	Télétravail - Liste des activités éligibles Le conseil décide : - D'approuver le règlement et guide du télétravail modifié, complété : • De la liste des activités éligibles au télétravail, • Des modalités de formations aux équipements, outils nécessaires au télétravail • Des modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail ainsi que la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité - Ledit règlement/guide complété est annexé à la présente. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Marché de transports scolaires pour certaines communes. Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commande et mutualisation de ressources Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM, Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Roger BURTIN

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget annexe eau potable - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative de budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget assainissement - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal Le conseil décide : - D'approuver le Budget primitif 2022 pour le budget principal pour un montant de 111 468 919 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe eau pour un montant de 23 679 862 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 14 233 850 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 137 265 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transports pour un montant de 5 715 725 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 894 162 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 13 269 090 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	Taxe foncière sur les propriétés bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.25% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	Taxe foncière sur les propriétés non bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.85% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13	Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14	Création et mise à jour des AP/CP Le conseil décide : - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Îlot Jaurès pour un montant de 1 200 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Montceau, le Plessis pour un montant de 1 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Requalification, secteur Foch Verdun pour un montant de 2 825 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Travaux eaux pluviales urbaines pour un montant de 11 899 649 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement quai de transfert pour un montant de 2 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement aménagements de proximité de voirie pour un montant de 1 250 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement travaux sur les réseaux eaux usées pour un montant de 27 533 481 € ; - De créer l'autorisation de Programme / Crédits de	Daniel MEUNIER

	paiement travaux sur le réseau d'eau brute pour un montant de 2 268 000 € ; - D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement site technopolitain à 12 889 620 € - D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement rénovation des réseaux d'eau potable à 7 518 397 € - De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans l'annexe jointe au présent rapport. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS												
II-15	Eau et assainissement - Evolution des tarifs Le conseil décide : - D'approuver le rapport ci-avant, - De modifier les tarifs des délibération n°17SGADL0233 du 26 septembre 2017 et n°17SGADL0324 du 20 décembre 2017, les tarifs non concernés restant en vigueur, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 : <u>Tarifs eau potable et assainissement collectif « courants » :</u> Exercice 2022 : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Eau</th><th>Assainissement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part fixe annuelle HT</td><td>91,08 €</td><td>58,57 €</td></tr> <tr> <td>Part variable 0-30 m3</td><td>0,240 €</td><td>0,177 €</td></tr> <tr> <td>Part variable au-delà de 30 m3</td><td>2,280 €</td><td>1,483 €</td></tr> </tbody> </table> Exercices suivants : les parts assainissement collectif évolueront de 5,7% chaque année. <u>Autres prestations eau :</u>		Eau	Assainissement	Part fixe annuelle HT	91,08 €	58,57 €	Part variable 0-30 m3	0,240 €	0,177 €	Part variable au-delà de 30 m3	2,280 €	1,483 €	Jean-Marc FRIZOT
	Eau	Assainissement												
Part fixe annuelle HT	91,08 €	58,57 €												
Part variable 0-30 m3	0,240 €	0,177 €												
Part variable au-delà de 30 m3	2,280 €	1,483 €												

nature de prestations	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2022 (+2%)
Frais d'accès au service	45,13 €	46,03 €
frais d'intervention (interruption, rétablissement de l'alimentation à la demande de l'abonné)	53,44 €	54,51 €
vérification d'un compteur à la demande de l'abonné	56,10 €	57,22 €
expertise d'un compteur par banc agréé en cas de comptage non défectueux à la demande de l'abonné	170,07 €	173,47 €

Exercices suivants : ces tarifs évolueront de 2% chaque année.

Autres prestations assainissement :

Tarifs spécifiques assainissement	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2022 (+5,7%)
Branchement neuf	cf. délibération du 20/12/2017	coût réel des travaux; remise 50% si installation assainissement non collectif autonome conforme
Apport de matières de vidange ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit non accepté après contrôle documentaire au poste de contrôle	225 € par apport	237,825 € par apport
Apport de matières de vidange ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit déposé et non conforme après contrôle produit au poste de contrôle	450 € par apport	475,65 € par apport
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	102,62 €	108,47 €

Exercices suivants : ces tarifs assainissement évolueront de 5,7% chaque année.

- D'adopter les évolutions des règles appliquées pour les dégrèvements en cas de surconsommation d'eau anormale en dehors de la réglementation nationale, telles que ci-avant évoquées, soit à

	compter du 1^{er} janvier 2022 : ○ en cas de fuite difficilement détectable ; ○ si l'usager a produit une facture de réparation d'un professionnel dans un délai d'un mois après l'alerte de surconsommation d'eau adressée par le service. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-16	Subventions 2022 - Institutionnelles et personnel communautaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, Mr Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Christelle ROUX-AMRANE et M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-17	Subventions 2022 - Economie Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.	Daniel MEUNIER

	Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémy PINTO, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-18	Subventions 2022 - Economie solidaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Armando DE ABREU et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-19	Subventions 2022 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI	Daniel MEUNIER

	Nombre de votants : 55 (dont 7 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémie PINTO, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON et M. Jean-Paul BAUDIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-20	Subventions 2022 - Développement durable Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT et M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-21	Subventions 2022 - Versement d'acomptes Le conseil décide : - De verser 25 % du montant attribué au budget primitif 2022 aux organismes figurant dans la liste jointe. Adopté : OUI Nombre de votants : 50 (dont 6 pouvoirs) Observations : Étant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND, M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON, M. Jean-Paul BAUDIN et me Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-22	Subventions 2022 - Politique de la Ville Le conseil décide : - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, Mme Evelynne COUILEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-23	Transport à la demande (TAD) - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine, le futur titulaire du marché de gestion et d'exploitation des services de transport public à la demande (TAD) sur le territoire de la CUCM et Monsieur le comptable du SGC Creusot-Montceau, afin d'autoriser le transporteur à percevoir les recettes versées par les usagers des lignes TAD «rural» et «TGV» , avant d'en assurer le reversement sur le compte du SGC Creusot-Montceau, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-24	Assainissement - Contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales Le conseil décide : - D'approuver le principe d'une contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales gérées par son service d'assainissement collectif pour les communes de Perreuil et Essertenne de la Communauté, - De verser la contribution annuelle correspondante selon le montant fixé par le SMEMAC, - D'autoriser le Président ou un Vice-Président ayant délégation à signer tout document s'y rapportant Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	Projet de convention pluriannuelle 2021-2024 du projet de renouvellement urbain du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - Autorisation de signature. Le conseil décide : - D'approuver la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	Habellis - Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 - Autorisation de signature Le conseil décide : - De retirer la délibération de l'ordre du jour. Adopté : NON	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau Le conseil décide : - D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM, - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise Le conseil décide : - d'approuver la modification du règlement d'aides en matière d'immobilier d'entreprises de la Communauté urbaine Creusot Montceau. - d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.	Jean-Claude LAGRANGE

	Adopté : OUI	
	Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)	
	Observations : Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	RUBIX DATACENTER : Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'un convention d'application Le conseil décide : - D'approuver la convention d'application entre l'entreprise HLB CONSEIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société HLB CONSEIL ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier à la Société ANAÏS - Autorisation de signature d'une convention d'application Le conseil décide : - D'approuver la convention d'application à intervenir entre l'entreprise SCI de l'Etang et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 81 303,6 € à la SCI de l'Etang;	Jean-Claude LAGRANGE

	- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 ; - D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ; - D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs) Observations : Étant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO et M. Laurent SELVEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6	Association APOR Association Pour l'Orientatation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022. Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientatation et le Reclassement »	Jean-Claude LAGRANGE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
DU 15 DÉCEMBRE 2021**

MISE EN PLACE DE LA SEANCE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
1	Désignation du secrétaire de séance - Vote Monsieur Frédéric MARASCIA est désigné secrétaire de séance. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Désignation à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-1	Adoption du procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Le conseil décide : - D'adopter le procès-verbal du conseil communautaire du 25 novembre 2021 Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-2	Compte-rendu des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Le conseil prend acte des décisions prises en application de l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-3	Régime indemnitaire - Mise en oeuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) Le conseil décide : - D'instaurer le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, use l'expertise et de l'engagement professionnel RIFSEEP (IFSE et CIA) selon les modalités définies dans la présente délibération et ce, à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement de l'IFSE interviendra à compter du 1^{er} janvier 2022 ; - De préciser que le versement du CIA interviendra à compter de juin 2025 ;	David MARTI
	- De maintenir les montants individuels des régimes indemnitaires perçus par les agents qui percevaient un régime indemnitaire supérieur au montant d'IFSE mentionné pour les agents en poste dans la collectivité avant le 1^{er} janvier 2022 ; - D'imputer les dépenses afférentes sur le budget correspondant ; - D'autoriser l'autorité territoriale à procéder à toutes formalités afférentes. Adopté : OUI	

	Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs)	
	Observations : Adoption à l'unanimité.	

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-4	Télétravail - Liste des activités éligibles Le conseil décide : - D'approuver le règlement et guide du télétravail modifié, complété : • De la liste des activités éligibles au télétravail, • Des modalités de formations aux équipements, outils nécessaires au télétravail • Des modalités d'accès des institutions compétentes sur le lieu d'exercice du télétravail ainsi que la bonne application des règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité - Ledit règlement/guide complété est annexé à la présente. Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

QUESTIONS ADMINISTRATIVES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
I-5	Marché de transports scolaires pour certaines communes. Autorisation de signature d'une convention portant constitution d'un groupement de commande et mutualisation de ressources Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention portant constitution du groupement de commande et mutualisation des ressources, à intervenir entre les communes intéressées et la CUCM, Adopté : OUI Nombre de votants : 69 (dont 11 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Roger BURTIN

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-1	Budget annexe eau potable - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative de budget eau potable, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-2	Budget assainissement - décision modificative Le conseil décide : - D'adopter la décision modificative du budget assainissement collectif, telle que retracée dans le tableau joint en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-3	Budget Primitif 2022 - Adoption du budget principal Le conseil décide : - D'approuver le Budget primitif 2022 pour le budget principal pour un montant de 111 468 919 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-4	Budget annexe Eau - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe eau pour un montant de 23 679 862 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-5	Budget annexe Assainissement - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe assainissement collectif pour un montant de 14 233 850 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-6	Budget annexe SPANC - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2021 du budget annexe assainissement non collectif pour un montant de 137 265 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-7	Budget annexe Transport - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transports pour un montant de 5 715 725 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-8	Budget annexe Ecomusée - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ecomusée pour un montant de 894 162 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-9	Budget annexe ZA Coriolis - Vote du Budget Primitif 2022 Le conseil décide : - D'adopter le budget primitif 2022 du budget annexe ZA Coriolis pour un montant de 13 269 090 €. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-10	Taxe foncière sur les propriétés bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 1.25% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-11	Taxe foncière sur les propriétés non bâties- Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 2.85% au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-12	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De maintenir le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 10,53% pour l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-13	Cotisation Foncière des Entreprises - Vote du Taux 2022 Le conseil décide : - De fixer à 25,22% le taux de la Cotisation Foncière des Entreprises au titre de l'année 2022. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-14	Création et mise à jour des AP/CP Le conseil décide : - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Îlot Jaurès pour un montant de 1 200 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Montceau, le Plessis pour un montant de 1 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Requalification, secteur Foch Verdun pour un montant de 2 825 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement Travaux eaux pluviales urbaines pour un montant de 11 899 649 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement quai de transfert pour un montant de 2 000 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement aménagements de proximité de voirie pour un montant de 1 250 000 € ; - De créer l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement travaux sur les réseaux eaux usées pour un montant de 27 533 481 € ; - De créer l'autorisation de Programme / Crédits de	Daniel MEUNIER

	paiement travaux sur le réseau d'eau brute pour un montant de 2 268 000 € ; - D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement site technopolitain à 12 889 620 € - D'ajuster le montant de l'Autorisation de Programme / Crédits de paiement rénovation des réseaux d'eau potable à 7 518 397 € - De voter l'ajustement des échéanciers en Crédits de paiement des différentes Autorisations programmes tels qu'ils sont présentés dans l'annexe jointe au présent rapport. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS												
II-15	Eau et assainissement - Evolution des tarifs Le conseil décide : - D'approuver le rapport ci-avant, - De modifier les tarifs des délibération n°17SGADL0233 du 26 septembre 2017 et n°17SGADL0324 du 20 décembre 2017, les tarifs non concernés restant en vigueur, comme suit à compter du 1^{er} janvier 2022 : <u>Tarifs eau potable et assainissement collectif « courants » :</u> Exercice 2022 : <table border="1"> <thead> <tr> <th></th><th>Eau</th><th>Assainissement</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Part fixe annuelle HT</td><td>91,08 €</td><td>58,57 €</td></tr> <tr> <td>Part variable 0-30 m3</td><td>0,240 €</td><td>0,177 €</td></tr> <tr> <td>Part variable au-delà de 30 m3</td><td>2,280 €</td><td>1,483 €</td></tr> </tbody> </table> Exercices suivants : les parts assainissement collectif évolueront de 5,7% chaque année. <u>Autres prestations eau :</u>		Eau	Assainissement	Part fixe annuelle HT	91,08 €	58,57 €	Part variable 0-30 m3	0,240 €	0,177 €	Part variable au-delà de 30 m3	2,280 €	1,483 €	Jean-Marc FRIZOT
	Eau	Assainissement												
Part fixe annuelle HT	91,08 €	58,57 €												
Part variable 0-30 m3	0,240 €	0,177 €												
Part variable au-delà de 30 m3	2,280 €	1,483 €												

nature de prestations	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2022 (+2%)
Frais d'accès au service	45,13 €	46,03 €
frais d'intervention (interruption, rétablissement de l'alimentation à la demande de l'abonné)	53,44 €	54,51 €
vérification d'un compteur à la demande de l'abonné	56,10 €	57,22 €
expertise d'un compteur par banc agréé en cas de comptage non défectueux à la demande de l'abonné	170,07 €	173,47 €

Exercices suivants : ces tarifs évolueront de 2% chaque année.

Autres prestations assainissement :

Tarifs spécifiques assainissement	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2018	Tarifs HT au 1 ^{er} janvier 2022 (+5,7%)
Branchement neuf	cf. délibération du 20/12/2017	coût réel des travaux; remise 50% si installation assainissement non collectif autonome conforme
Apport de matières de vidange ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit non accepté après contrôle documentaire au poste de contrôle	225 € par apport	237,825 € par apport
Apport de matières de vidange ou graisses en stations d'épuration communautaires - Produit dépoté et non conforme après contrôle produit au poste de contrôle	450 € par apport	475,65 € par apport
Rapport de conformité dans le cadre d'une vente	102,62 €	108,47 €

Exercices suivants : ces tarifs assainissement évolueront de 5,7% chaque année.

- D'adopter les évolutions des règles appliquées pour les dégrèvements en cas de surconsommation d'eau anormale en dehors de la réglementation nationale, telles que ci-avant évoquées, soit à

	compter du 1^{er} janvier 2022 : ○ en cas de fuite difficilement détectable ; ○ si l'utilisateur a produit une facture de réparation d'un professionnel dans un délai d'un mois après l'alerte de surconsommation d'eau adressée par le service. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-16	Subventions 2022 - Institutionnelles et personnel communautaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 65 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Montserrat REYES, Mr Jean-Marc FRIZOT, M. Sébastien GANE, Mme Marie-Claude JARROT, Mme Christelle ROUX-AMRANE et M. David MARTI intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-17	Subventions 2022 - Economie Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique.	Daniel MEUNIER

	Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. Jérémie PINTO, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND et Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-18	Subventions 2022 - Economie solidaire Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO, M. Laurent SELVEZ, M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU, M. Armando DE ABREU et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-19	Subventions 2022 - Enseignement supérieur, recherche, innovation - Tourisme et patrimoine Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI	Daniel MEUNIER

	Nombre de votants : 55 (dont 7 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, M. Jérémy PINTO, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON et M. Jean-Paul BAUDIN intéressés à l'affaire, n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-20	Subventions 2022 - Développement durable Le conseil décide : - D'attribuer et de verser les subventions inférieures à 23 000 € aux organismes précités. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT et M. Bernard FREDON intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-21	Subventions 2022 - Versement d'acomptes Le conseil décide : - De verser 25 % du montant attribué au budget primitif 2022 aux organismes figurant dans la liste jointe. Adopté : OUI Nombre de votants : 50 (dont 6 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Mme Evelyne COUILLEROT, M. Jean-Claude LAGRANGE, M. David MARTI, M. Bernard DURAND, M. Didier LAUBERAT, M. Christian GRAND, M. Guy SOUVIGNY, M. Cyril GOMET, Mme Pascale FALLOURD, M. Daniel DAUMAS, M. Thierry BUISSON, Mme Frédérique LEMOINE, Mme Viviane PERRIN, M. Jean-François JAUNET, M. Jean GIRARDON, M. Jean-Paul BAUDIN et me Mme Marie-Claude JARROT intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-22	Subventions 2022 - Politique de la Ville Le conseil décide : - D'inscrire au Budget 2022 les subventions supérieures à 23 000 € devant faire l'objet d'une délibération spécifique. Adopté : OUI Nombre de votants : 64 (dont 8 pouvoirs) Observations : Etant précisé que M. David MARTI, Mme Evelyne COUILEROT, M. Daniel MEUNIER, M. Jean-Claude LAGRANGE et M. Lionel DUPARAY intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-23	Transport à la demande (TAD) - Convention de mandat relative à la perception et au reversement des recettes - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir entre la Communauté Urbaine, le futur titulaire du marché de gestion et d'exploitation des services de transport public à la demande (TAD) sur le territoire de la CUCM et Monsieur le comptable du SGC Creusot-Montceau, afin d'autoriser le transporteur à percevoir les recettes versées par les usagers des lignes TAD «rural» et «TGV» , avant d'en assurer le reversement sur le compte du SGC Creusot-Montceau, - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

QUESTIONS FINANCIERES

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
II-24	Assainissement - Contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales Le conseil décide : - D'approuver le principe d'une contribution au budget de l'assainissement collectif du SMEMAC au titre des eaux pluviales gérées par son service d'assainissement collectif pour les communes de Perreuil et Essertenne de la Communauté, - De verser la contribution annuelle correspondante selon le montant fixé par le SMEMAC, - D'autoriser le Président ou un Vice-Président ayant délégation à signer tout document s'y rapportant Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Daniel MEUNIER

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-1	Projet de convention pluriannuelle 2021-2024 du projet de renouvellement urbain du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - Autorisation de signature. Le conseil décide : - D'approuver la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de la Communauté urbaine Creusot-Montceau du Quartier Harfleur-République-Lapérouse au Creusot Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT URBAIN

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
III-2	Habellis - Convention d'Utilité Sociale 2021-2026 - Autorisation de signature Le conseil décide : - De retirer la délibération de l'ordre du jour. Adopté : NON	Montserrat REYES

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-1	Convention d'autorisation en matière d'immobilier d'entreprise entre le conseil régional de Bourgogne Franche-Comté et la Communauté Urbaine Creusot-Montceau Le conseil décide : - D'approuver la convention à intervenir avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière d'aides à l'immobilier d'entreprises permettant à cette dernière d'intervenir en complément des aides de la CUCM, - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer ladite convention. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-2	Modification du règlement d'intervention en matière d'immobilier d'entreprise Le conseil décide : - d'approuver la modification du règlement d'aides en matière d'immobilier d'entreprises de la Communauté urbaine Creusot Montceau. - d'autoriser Monsieur le Président de la Communauté urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application.	Jean-Claude LAGRANGE

	Adopté : OUI	
	Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs)	
	Observations : Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-3	RUBIX DATACENTER : Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier - Autorisation de signature d'un convention d'application Le conseil décide : - D'approuver la convention d'application entre l'entreprise HLB CONSEIL et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 100 000 € à la société HLB CONSEIL ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-4	Versement d'une subvention au titre du règlement immobilier à la Société ANAÏS - Autorisation de signature d'une convention d'application Le conseil décide : - D'approuver la convention d'application à intervenir entre l'entreprise SCI de l'Etang et la Communauté Urbaine Creusot Montceau ; - D'autoriser le versement de la subvention d'un montant de 81 303,6 € à la SCI de l'Etang;	Jean-Claude LAGRANGE

	- D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer ladite convention d'application; - D'imputer la dépense sur le budget correspondant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-5	Association AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à conclure avec l'association "AgIRE - Agir pour l'Insertion, la Réussite et l'Emploi" ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2021 ; - D'autoriser le versement à l'Association d'une subvention de 537 225 € ; - D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2021, compte 6574. Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 9 pouvoirs) Observations : Étant précisé que M. Sébastien GANE, Mme Monique LODDO et M. Laurent SELVEZ intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-6	Association APOR Association Pour l'Orientation et le Reclassement - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022. Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'Association Pour l'Orientation et le Reclassement »	Jean-Claude LAGRANGE

	- D'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention d'objectifs 2022 - D'autoriser le versement de la subvention de 49 000 € - D'imputer la dépense sur le Budget Primitif 2022, compte 6574 Adopté : OUI Nombre de votants : 68 (dont 10 pouvoirs) Observations : Étant précisé que M. Eric COMMEAU, Mme Séverine GIRARD-LELEU et Mme Jeanne-Danièle PICARD intéressés à l'affaire n'ont pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	--	--

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-7	Association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté - E2C - Attribution d'une subvention - Signature d'une convention d'objectifs 2022 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'objectifs 2022 ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 40 000€ à l'association Ligue de l'Enseignement de Bourgogne Franche Comté ; - D'imputer les dépenses induites sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2022, compte 6574. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Claude LAGRANGE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-8	Opération collective de modernisation de l'artisanat, du commerce et des services(OCMACS) sur le territoire communautaire - Attribution de subventions - Autorisation de signature des conventions avec les porteurs de projet bénéficiaires Le conseil décide : - D'approuver les termes des conventions établies entre la Communauté urbaine et les différents porteurs de projet visés ci-après ; - D'autoriser le versement de subventions pour un montant total de 62.536€ réparties de la manière suivante : - « EPICERIE AL MERCANTINO » : 8.512 € (4.256€ FISAC + 4.256 € CUCM). - « BOULANGERIE DEVELAY »: 8.512€ (4.256 € FISAC + 4.256 € CUCM). - « SALON DIGITAL COIFFURE » : 2.232€ (1.116 € FISAC + 1.116 € CUCM) - « SALON KI COIFF » : 2.374€ (1.187€ FISAC + 1.187€ CUCM) - « MAGASIN CHOROPHYL » : 3.164 € (1.582€ FISAC + 1.582 € CUCM) - « GARAGE FIRST STOP » : 7.976 € (3.988€ FISAC + 3.988€ CUCM) - « BAR LE MARCUS » : 8.512 € (4.256€ FISAC + 4.256€ CUCM) - « SARL LA ROSE DES VENTS » : 8.512€ (4.256€ FISAC + 4.256€ CUCM). - « SARL LE GRIMOIRE » : 3.150€ (1.575€ FISAC + 1.575€ CUCM) - « SARL HOTEL LE FRANCE » : 4.602€ (2.301€ FISAC + 2.301€ CUCM) - « ENTREPRISE LA DEUCHE 71 » : 4.990€ (2.495€ FISAC + 2.495€ CUCM)	Georges LACOUR
	- D'autoriser Monsieur le Président ou l' élu ayant délégation à signer lesdites conventions ; - D'imputer les dépenses sur les crédits inscrits au budget primitif 2022, article 2042 94. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
IV-9	Règlement d'intervention pour l'aide à l'immobilier économique dans le domaine des hébergements touristiques Le conseil décide : - D'approuver la création du fonds d'aide à l'hébergement touristique de la Communauté Urbaine ; - D'approuver le règlement d'intervention en matière d'hébergement touristique de la Communauté Urbaine ; - D'autoriser Monsieur le Président de la Communauté Urbaine à signer tout acte à intervenir pour son application. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Guy SOUVIGNY

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-1	Contrat de ville - Approbation du rapport politique de la ville 2020 Le conseil décide : - D'approuver le rapport 2020 politique de la ville. - D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à transmettre celui-ci au Préfet de Département de Saône-et-Loire. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Bernard DURAND

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-2	Village des sciences - Autorisation de signature de la Convention de partenariat avec la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion 2021 Le conseil décide : - D'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir entre la communauté urbaine Creusot Montceau et la communauté d'agglomération du Grand Chalon pour la campagne de promotion du Village des sciences 2021. - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention - D'imputer les dépenses afférentes sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine Creusot-Montceau Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jérémy PINTO

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-3	Appel à projets départemental 2022 - Approbation du projet structurant 2022 du territoire de la Communauté urbaine Creusot Montceau Le conseil décide : - De présenter à « l'appel à projets structurants » du département de Saône-et-Loire les deux premières phases du projet qui s'élèvent à un montant total de 2 179 107,50 € HT. - De solliciter l'aide du Département à hauteur de 250 000 € pour ce projet. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Isabelle LOUIS

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
V-4	Contrat de relance et de transition écologique : approbation de la convention et du contrat cadre Le conseil décide : - D'approuver les termes du contrat de relance et de transition écologique 2021-2026 ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer le contrat de relance et de transition écologique et de mener les démarches afférentes ; Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Isabelle LOUIS

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS																		
V-5	ECOMUSEE - Cessions gratuites et nouveaux tarifs de produits proposés en boutiques Le conseil décide : - D'autoriser l'Ecomusée à céder sans contrepartie financière des ouvrages imprimés édités en son nom et des produits dérivés à des structures associatives, professionnelles ou à des personnes privées dans le cadre d'opération de promotion (organisation d'un événement, de rencontres professionnelles, de partenariat, de don d'un objet de collection, d'accueil d'un nouvel agent ou d'un stagiaire au sein du service). - D'autoriser l'Ecomusée à vendre aux revendeurs professionnels (libraires, éditeurs, musées, associations) des ouvrages imprimés édités en son nom avec une réduction de 15% par rapport au prix de vente public ou au prix d'achat pour les éditeurs sur justificatif d'achat (facture). - De valider les nouveaux tarifs de ces produits : <table border="1" style="margin-left: auto; margin-right: auto;"> <thead> <tr> <th>Désignations</th><th>Prix initial</th><th>Nouveau Prix de vente</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Mug « Ecomusée Creusot Montceau Château de la Verrerie »</td><td>10 €</td><td>6€</td></tr> <tr> <td>Sac en toile avec visuel du château</td><td>12€</td><td>7€</td></tr> <tr> <td>Puzzles navire et château</td><td>8 €</td><td>5 €</td></tr> <tr> <td>Eventail villa Perrusson</td><td>10 €</td><td>6 €</td></tr> <tr> <td>Lot de 2 mugs</td><td>17 €</td><td>10 €</td></tr> </tbody> </table>	Désignations	Prix initial	Nouveau Prix de vente	Mug « Ecomusée Creusot Montceau Château de la Verrerie »	10 €	6€	Sac en toile avec visuel du château	12€	7€	Puzzles navire et château	8 €	5 €	Eventail villa Perrusson	10 €	6 €	Lot de 2 mugs	17 €	10 €	Cyril GOMET
Désignations	Prix initial	Nouveau Prix de vente																		
Mug « Ecomusée Creusot Montceau Château de la Verrerie »	10 €	6€																		
Sac en toile avec visuel du château	12€	7€																		
Puzzles navire et château	8 €	5 €																		
Eventail villa Perrusson	10 €	6 €																		
Lot de 2 mugs	17 €	10 €																		

	Livre François Bonhomme Peintre	23 €	22,5 €
	Livre L'industrie céramique des rives du Canal du Centre	5 €	4,80 €
	Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.		

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-1	Marché public - Fournitures de pièces détachées et prestations diverses pour les véhicules, engins et matériels de la Communauté urbaine - Autorisation de signature Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer l'accord-cadre à bons de commande à conclure avec l'entreprise SASU PARIZOT FILS domiciliée 19 rue des Acacias 71200 LE CREUSOT - marché conclu pour 12 mois, reconductible 3 fois, pour un montant maximum annuel de 600 000 € HT (720 000,00 € TTC) ; - D'imputer les dépenses correspondantes sur la ligne des budgets considérés. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Monique LODDO

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-2	ATMO Bourgogne-Franche-Comté - Versement d'une subvention - Autorisation de signature d'une convention d'objectifs 2022 Le conseil décide : - D'autoriser le versement de la cotisation annuelle d'adhésion de 500€ à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ; - D'approuver la convention d'objectifs 2022 à conclure entre la Communauté Urbaine Creusot Montceau et	David MARTI

	l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention d'objectifs et d'en assurer la bonne exécution ; - D'autoriser le versement d'une subvention de 15 000 € à l'association ATMO Bourgogne-Franche-Comté - D'imputer les dépenses sur les lignes du budget correspondantes. Adopté : OUI Nombre de votants : 70 (dont 10 pouvoirs) Observations : Etant précisé que Monsieur Bernard FREDON intéressé à l'affaire n'a pas pris part au vote, Adoption à l'unanimité.	
--	---	--

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-3	Assainissement collectif - Approbation des schémas directeurs des systèmes communautaires de Torcy, Montceau les mines, Blanzey, Sanvignes les Essarts, St Sernin Chevroche, Gévelard Bourg, Ecuisses et Le Breuil Bourg Le conseil décide : - D'approuver les programmes prévisionnels de travaux issus des études de schéma directeur des systèmes d'assainissement de Torcy, Montceau; Blanzey, Sanvignes-les Essarts, St Sernin-Chevroche, Gévelard-Bourg, Ecuisses et Le Breuil-Bourg tels que présentés ci-dessus et décrit en annexe. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à la majorité.	Jean-Marc FRIZOT

DEVELOPPEMENT DURABLE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VI-4	Ressources en eau - Financement de l'animation et des investissements de préservation des ressources en eau sur la période 2022-2027 - Autorisation de signature du Contrat Territorial Bourbince et ses affluents Le conseil décide : - D'approuver le programme d'actions sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine, sur la base des fiches actions dont les projets sont annexés à la présente, dans le cadre du projet de Contrat Territorial Bourbince 2022-2027 ; - D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit Contrat Territorial, ainsi que tout document s'y rapportant. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	David MARTI

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-1	Modification n°2 du marché 19052DSP - Travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM Le conseil décide : - D'approuver la conclusion avec la société COLAS France, domiciliée rue du Bois Clair BP 90, 71304 Montceau-les-Mines Cedex, d'un avenant au lot n°1 et d'un avenant au lot n°2 de l'accord-cadre à bons de commande portant sur la réalisation de travaux de proximité sur l'ensemble du territoire de la CUCM, ces deux avenants actant la suppression du plafond de 50 000 € HT par chantier ; - D'autoriser Monsieur le Président, ou tout élu bénéficiant d'une délégation de signature, à signer ces avenants. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Yves VERNOCHE

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-2	Travaux d'élagage de plantations d'alignements et d'entretien des espaces boisés sur l'ensemble du territoire de la communauté urbaine Creusot-Montceau - Autorisation préalable d'attribution et de signature d'un accord-cadre à bons de commande sur marché à procédure adaptée Le conseil décide : - D'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer l'accord-cadre précité à conclure avec le prestataire sera retenu, - D'imputer les dépenses correspondantes sur le budget prévu à cet effet. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-Yves VERNOCHET

PROXIMITE

QUESTIONS	INTITULES	RAPPORTEURS
VII-3	Collecte des déchets ménagers - Avis du Conseil sur la modification du règlement de collecte des déchets ménagers Le conseil décide : - De rendre un avis favorable à l'adoption par le Président de la Communauté urbaine d'un règlement de collecte des déchets ménagers conforme au projet de règlement communiqué. Adopté : OUI Nombre de votants : 71 (dont 10 pouvoirs) Observations : Adoption à l'unanimité.	Jean-François JAUNET

Le président,
David MARTI



